

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d		ermis		Date d'inspection		
Garderie des P'tits Mollusques Inc. 2019545				Le 22 décembre 2022			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie des P'tits Mollusques 3					(506) 955-1981		
Adresse							
2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Kyleigh Roy		Inspecteur/Inspectrice					
Tryleight roy			cpostodi/inopostitoo				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;					nv. 2023	30 10 0011101111M0	
Commentaires: Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) d'un membre du personnel n'est pas un certificat de secourisme général en milieu de travail et réanimation cardiorespiratoire niveau C et que le formateur n'est pas un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB. L'employé ne peut pas être seul avec les enfants avant qu'il obtient un certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) niveau C d'un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.		24(1	)(c)(vii)	03 jar	ov. 2023		
Commentaires: Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) d'un membre du personnel n'est pas un certificat de secourisme général en milieu de travail et réanimation cardiorespiratoire niveau C et que le formateur n'est pas un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB. L'employé ne peut pas être seul avec les enfants avant qu'il obtient un certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) niveau C d'un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB.							
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel e l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rand des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qu bénéficiaires de services;	et de gés sur i y sont	32(1			c. 2022		
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que les matériaux d'arts ne sont pas accessibles dans une des trois classes. L'exploitante doit s'assurer que des matériaux d'arts sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile dans toutes les classes.							

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement		Date d'attestation de la conformité
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : a) d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant pour chaque enfant âgé de moins de quinze mois conformément au Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses et au Règle- ment sur les parcs pour enfants pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des pro- duits de consommation (Canada).	36(3)(a)	21 déc. 2022	

Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que le rebord des couchettes pour les enfants à bas-âges est endommagé et que le bois est exposé. L'inspectrice a discuté avec l'exploitante au sujet des rebords de couchettes qui doivent être réparés en suivant les recommendations de Santé Publique.

## Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les jeux libres à l'intérieur, le dîner, la sieste, les jeux tranquilles et la collation.

Lors de l'inspection, l'aire de jeux extérieure est recouverte de neige, donc l'inspectrice n'a pas été en mesure de vérifier si plus qu'une matière permettant différents types d'activité est offerte. Il est recommandé de ne pas utiliser la grande structure de jeux dans le parc puisque la surface de protection n'est pas suffisante et que le sol est gelé. L'évaluation du parc sera faite au printemps avec un membre de l'équipe de livraison de permis.

Lors de l'inspection de renouvellement, la fourgonnette n'était pas sur les lieux, donc l'inspectrice n'a pas été en mesure de faire la vérification de celle-ci. L'inspection de la fourgonnette sera effectuée lors de l'inspection de suivi.

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que la majorité des enfants font la sieste, mais que quelques enfants ne prennent pas de période de repos. L'inspectrice à une discussion avec l'exploitante afin de s'assurer que les enfants qui ne font pas la sieste ne sont pas tenus de se reposer, mais qu'ils peuvent jouer tranquillement. Les enfants qui ne se reposent pas pendant la période entière ont le droit de se lever et de jouer tranquillement ou de se joindre aux autres enfants qui ne se reposent pas. Les pratiques positives d'orientation des enfants impliquent prévoir les besoins de l'enfant, d'offrir aux enfants la possibilité de faire une nouvelle activité et de rappeler doucement les règles aux enfants.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par Kyleigh Roy		Le 22 décembre 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Denise Cormier		Le 22 décembre 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	